

Arcachon, le 20 septembre 2023

Objet : Allocation de PFMP

Chers parents,

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par  
Jean-François LUCAS  
DDFPT

Tél 05.57.52.72.40

Fax 05.57.52.72.48

Courriel  
[jean-francois.lucas@ac-bordeaux.fr](mailto:jean-francois.lucas@ac-bordeaux.fr)

<http://www.lycee-condorcet-arcachon.fr>

Lycée des Métiers Condorcet  
1, avenue Roland Dorgelès  
BP 134  
33311 ARCACHON Cedex

La réforme des lycées professionnels annoncée début mai commence à être mise en œuvre, et une grande partie de ses mesures entrent en vigueur dès cette rentrée scolaire.

Votre enfant va donc être concerné par l'une d'entre elles, motivante et importante : il s'agit de l'**allocation** financée par l'Etat en faveur des lycéens professionnels au titre de leur engagement dans les périodes de formation en milieu professionnel (**PFMP**).

La mise en place de cette allocation valorise la voie professionnelle, elle manifeste l'importance accordée aux temps en entreprise comme temps de formation, ainsi que l'investissement du jeune, de l'établissement et de l'entreprise qui se sont engagés dans cette démarche.

Le premier versement de cette allocation devrait avoir lieu en janvier 2024, pour la période allant de septembre à décembre 2023.

Il sera soumis à l'assiduité (présence réelle en entreprise/organisme d'accueil).

Vous trouverez ci-joint un dossier à compléter et à retourner avec les pièces justificatives avant **le lundi 06 novembre 2023** à Mme Benquet, responsable du bureau des entreprises au sein de notre lycée.

Cordialement,



Le 20/09/2023

Jean-François LUCAS

Directeur Délégué aux Formations  
Professionnelles et Technologiques.